

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 13 – procuration : 3 - Votants : 16

Le onze juillet deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2016

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert - M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël - Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : M. CHALANDARD Jean-Louis qui a donné procuration à M. BRUNEAU James
M. MERCIER Denis qui a donné procuration à Mme LEMAIRE Audrey
Mme DELBONNEL Christine qui a donné procuration à Mme PIETREMENT Janine
Mme LETULLIER Dominique - M. RIVET Vincent

Secrétaire de séance : M. POISSON Joël

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JUIN 2016

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à M. et Mme DA ROCHA Fernando située 8, Dréville
- la maison appartenant à M. et Mme BOUTU Willem située 6bis, rue des Grands Champs
- le lot A cadastré section H n° 1454 issu de l'immeuble cadastré anciennement H n° 1311 appartenant aux conjoints RIVET et situé 9, rue de Saint Loup
- l'immeuble professionnel de la SARL SOMIREV situé 3, chemin de Corbeil

III – PROJET DE CREATION D'UNE FOURRIERE ANIMALE DEPARTEMENTALE

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'Association de Gestion du Refuge Animal (AGRA) de CHILLEURS AUX BOIS (notamment juridiques), l'Association des Maires du Loiret (AML) propose de coordonner la création d'une structure intercommunale agissant à l'échelon départemental pour remplacer l'AGRA.

Pour ce faire, l'AML doit connaître la volonté des conseils municipaux d'intégrer ou non cette nouvelle structure afin d'en déterminer le périmètre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un **AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la commune à la future structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale.

IV – DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE – POSE DE COMPTEURS DE SECTORISATION

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'étude diagnostic du réseau d'eau potable, des dossiers de marché ont été adressés aux entreprises DAUVILLIERS TP, E.TP et YOU SAUVETRE pour la pose de compteurs de sectorisation et précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à 40 % par l'AESN.

Résultat des offres :

Entreprise	Montant H.T.	Option 1	Option 2	Option 3
DAUVILLIERS TP	30 400 €	500 €	500 €	1 500 €
E.TP	27 350 €	600 €	600 €	600 €
YOU SAUVETRE	Pas d'offre déposée			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise E.TP de SERMAISES pour un montant de 27 350,00 € H.T. pour les travaux de sectorisation avec les options pour un montant de 1 800,00 € H.T.

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN.

V – SERVICES TECHNIQUES – CREATION DE POSTE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2^e classe.

VI – PROJET DE PARC EOLIEN

La Sté IMAGIN'ERe représentée par M. MAZINS Didier, directeur général et la SICAP, représentée par M. FAURÉ Michel, directeur général et M. BELLIER Pascal, administrateur ont présenté au conseil municipal un projet de parc éolien sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

EMET un avis favorable à la poursuite de l'étude de faisabilité d'un parc éolien par la Sté IMAGIN'ERe, filiale de la SICAP, avec la possibilité d'un financement participatif de la population locale.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

REFORME TERRITORIALE – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais, de la Communauté de Communes de Beauce Gâtinais et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron a été approuvé par plus de 50 % des communes membres.

La modification de périmètre de l'EPCI sera prononcée par arrêté du Préfet avant le 31 décembre 2016.

☞ Communication du compte-rendu de la réunion de la C.C.P.B. du 8 juin 2016

☞ Communication du compte-rendu de la réunion du S.I.Vo.M. du 13 juin 2016

☞ Mise à disposition du rapport 2015 du SITOMAP et de BGV

☞ Remerciements de la SOCIETE SPORTIVE DE SERMAISES, de SERMAISES GYMNASTIQUE RYTHMIQUE et du KARATE DO SERMAISES pour la subvention 2016.

☞ la signature de l'acte de vente du lot n° 3 du lotissement de la route de Malesherbes et la signature de l'acte d'achat des parcelles de terre appartenant aux conjoints HUTTEAU ont eu lieu en l'étude de Me FOURNIER, notaire à SERMAISES le 29 juin dernier.